

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1382

30 mai 2015

SOMMAIRE

Donald HoldCo S.à r.l.	66290	Luxafina Investments S.à r.l.	66316
Fondation Wonschtär	66291	Luxembourg Beverage Supply Company S.à r.l.	66316
G5 Holding S.à r.l.	66294	Luxembourg Investment Company 36 S.à r.l.	66316
Gastrom Schmëtt S.A.	66293	Luxembourg Investment Company 50 S.à r.l.	66317
Gexin Fund I S.C.A.	66292	Luxembourg Investment Company 51 S.à r.l.	66317
Golden Park Resort S.A.	66291	Lux Geoconsulting S.à r.l.	66336
Gull S.A. SPF	66293	LuxMalta S.à r.l.	66318
Hanna Lux S.A.	66309	Lux Nordic Wealth Management S.A.	66336
Haus + Technik s.à r.l.	66309	Marble Grafton One S.à r.l.	66324
Hebi III B. V., S.à r.l.	66294	Marble Grafton S.à r.l.	66318
Heliaste Immobilière S.A.	66309	NN (L) Patrimonial	66310
Henley 360 502H S.à r.l.	66308	Pacuare S.A.	66330
Henniges Automotive Sealing Systems S.à r.l.	66308	Patron Project XV S.à r.l.	66331
Ican Investments S.A.	66309	Peaksid Schiller S.à r.l.	66332
ICH Property Holding S.A.	66310	Perecman S.A.	66332
IMMO2F SCI	66310	Poivre Real Estate 2 S.à r.l.	66331
IMS, Inspiring More Sustainability	66310	Prop Co S.A., SPF	66332
IMS, Institut pour le Mouvement Sociétal, association sans but lucratif	66310	Property Siegen S.à r.l.	66331
ING (L) Patrimonial	66310	Viva Capital S.à r.l.	66290
Initiatives Céramiques S.à r.l.	66315	Viva Coffee S.à r.l.	66290
Intermodal Europe S.A.	66315	V.O.G. Participations S.A.	66290
Laert S.A.	66318	Wintworth Invest S.à r.l.	66290
LCF Edmond de Rothschild Conseil	66336		
Lion Holding Properties S.A.	66317		

V.O.G. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 72.541.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 13 février 2015:

Monsieur Marc Koeune, administrateur, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015053319/11.

(150060500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Viva Coffee S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. Viva Capital S.à r.l.).****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.994.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015053331/9.

(150060881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Wintworth Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.696.

—
L'associé de la Société, Chelsfield Partners LLP, a récemment changé d'adresse comme suit:

67, Brook Street

GB-W1K 4NJ London

United Kingdom,

vers le

50, Hans Crescent

London SW1X 0NA

United Kingdom,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015053335/19.

(150060980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Donald HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 189.020.

—
Die Koordinierten Statuten vom 23. März 2015 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 09. April 2015.

Référence de publication: 2015053547/11.

(150061679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Golden Park Resort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 165.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015053637/9.

(150061312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Fondation Wonschtär, Fondation.

Siège social: L-7362 Helmdange, 36, An den Strachen.

R.C.S. Luxembourg G 231.

Bilan au 31.12.2014

ACTIF	Exercice clos le 31.12.2014 €	PASSIF	Exercice clos le 31.12.2014 €
C. Actif immobilisé	1'118.04	A. Capitaux propres	115'000.00
II. Immobilisations corporelles		I. Capital souscrit	115'000.00
3. Autres installations, outillage et mobilier	1'118.04	Capital souscrit	115'000.00
Matériel informatique	1'341.63		
Correction de valeur - Matériel informatique	-223.59	D. Dettes non subordonnées	2'283.54
D. Actif circulant	407'818.88	4. Dettes sur achats et prestations de services a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1'790.76
		Fournisseurs	550.26
II. Créances		Fournisseurs - Factures non parvenues	1'240.50
4. Autres créances		8. Dettes fiscales et au titre de la sécurité sociale	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	100.00	b) Dettes au titre de la sécurité sociale	492.78
Administration des Contributions		Centre Commun de la Sécurité Sociale (CCSS)	492.78
Directes (ACD)	100.00		
IV. Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse . . .	407'718.88		
BDL LU82 0080 3062 1330 2001	5'575.99		
BDL LU28 0080 3062 1330 2003	400'280.56		
Caisse	1'862.33		
PERTE DE L'EXERCICE		BENEFICE DE L'EXERCICE	291'653.38
TOTAL ACTIF	408'936.92	TOTAL PASSIF	408'936.92

Compte de profits et pertes du 27.03.2014 au 31.12.2014

DEBIT	Exercice clos le 31.12.2014 €	CREDIT	Exercice clos le 31.12.2014 €
A. Charges		B. Produits	
1. à 2. Charges brutes	51'932.59	1. à 5. Produits bruts	347'890.16
Soutien et investissements dans le cadre de projets	48'177.42	Ventes marchés & événements	16'678.00
Frais de bureau	539.89	Dons	331'212.16
Frais divers	261.78	8. Autres intérêts et autres produits financiers	
Traitement informatique	392.00	b) autres intérêts et produits financiers	280.56
Frais de compte	186.51	Intérêts créditeurs	280.56

Honoraires juridiques	1'075.89		
Honoraires comptables et d'audit	658.75		
Cadeaux à la clientèle	22.00		
Catalogues, imprimés et publications	323.60		
Timbres	120.00		
Téléphone et autres frais de télécommunication	174.75		
3. Frais de personnel			
a) Salaires et traitements	3'842.08		
Salaires de base	3'842.08		
b) Charges sociales couvrant les salaires et traitements	519.08		
Caisse Nationale de Santé	165.20		
Caisse Nationale d'Assurance-Pension	307.36		
Assurance accidents du travail	42.28		
Service de santé au travail	4.24		
4. Corrections de valeur			
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	223.59		
Sur matériel informatique	223.59		
BENEFICE DE L'EXERCICE	<u>291'653.38</u>	PERTE DE L'EXERCICE	
TOTAL DEBIT	348'170.72	TOTAL CREDIT	<u>348'170.72</u>

Budget prévisionnel 2015

Recettes		Dépenses	
Dons privés	60 000	Soutien à des bénéficiaires	39 000
Recettes divers	2 000	Frais de personnel	10 500
Intérêts sur dotation	1 100	Location et frais de bureau	0
		Frais de promotion	2 500
		Frais de comptabilité	2 500
		Frais de révision comptes annuels	0
		Solde positif à reporter	8 600
	<u>63 100</u>		<u>63 100</u>

Référence de publication: 2015053627/82.

(150061357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Gexin Fund I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 16, rue Jean l' Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 162.093.

Extrait du procès-verbal du Conseil tenu le 23 mars 2015

Résolutions:

- Le Conseil décide de transférer le siège social de la société Gexin Fund I S.C.A. de son adresse actuelle au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg,
- L'actionnaire commandité de la société, Gexin Partners S.A., a également transféré son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg,
- Le représentant permanent de Gexin Fund I S.C.A, Sonja Bemtgen, a également changé son adresse au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015053633/18.

(150061395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Gastrom Schmëtt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 98.487.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GASTROM SCHMËTT SA

Référence de publication: 2015053640/10.

(150061031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Gull S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 155.612.

L'an deux mille quinze, le onze mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF» "GULL S.A. SPF" (numéro d'identité 2010 22 21 452), avec siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 155.612, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 août 2010, publié au Mémorial C, numéro 2344 du 2 novembre 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandy HAMES, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (€ 250.000.-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.»

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

L'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (€ 250.000.-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J-M. WEBER, HAMES, DEMEYER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8585. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015053666/76.

(150061199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

G5 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015053667/10.

(150061457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Hebi III B. V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 195.967.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first of March.

Before Maître Karine Reuter, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr. Peter Rudi Jozef Hendriks, of Dutch nationality, born on 27 November 1955 in Sittard, Netherlands, residing at Heidestraat 125, 6114 AC Susteren,

here represented by Mr. Roel Schrijen, a private employee, with his professional address at 12, Rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg,

by virtue of power of attorney granted on 29th of January 2015, which power of attorney, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will be attached to this deed for submission together with it for registration formalities, declaring that he is the only shareholder in a Dutch private limited company called

"Hebi III B.V."

incorporated under Dutch law on 21st December 2001,

having its registered offices at Edisonweg 38, 6101XJ Echt, registered with the Trade & Companies Registry under number 12046571,

with a share capital that currently stands at eighteen thousand euros (€ 18,000.-) divided into eighteen thousand (18,000) shares each with a nominal value of one euro (€ 1.00).

The sole shareholder so declares and asks the notary to raise the following to public deed:

I. That the sole shareholder is validly represented in this meeting, that it is regularly constituted and can deliberate validly, as constituted on the items on the agenda.

Agenda

1. Confirmation of the transfer of the Company's effective place of management, effective management, central administration and principal establishment to Luxembourg, in accordance with the decisions taken by the sole shareholder, such confirmation to be effective as from the date of the decisions taken by the sole shareholder.

2. Adoption by the company of Luxembourg nationality, and submission of the company to the law of Luxembourg, and more particularly in this respect:

- change of the company's name to "Hebi III B.V., S.à r.l.",
- amendment to the company's corporate object, to read as follows:

"The company's corporate object is the taking of equity stakes, both in Luxembourg and abroad, in any Companies or enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of these investees. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any securities, shares and/or other equity instruments, bonds, receivables, certificates of deposit and/or other debt instruments, and, in general any securities or financial instruments issued by any public or private sector entity. It may participate in the creation, development, management and control of any Companies or enterprises. It may also make direct or indirect investments in property or in property rights as well as in any other kind of asset, and acquire and manage a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, and may carry on any activity relating to the administration, management and development of these real estate assets, patents or intellectual property rights.

The Company may borrow in any form whatsoever except by means of public offering. It may issue, solely by means of private placement, promissory notes, bonds and debentures and other securities representing borrowings and/or equity. The Company may lend funds, including, but without limitation, those resulting from borrowings and/or issues of bonds or equity instruments, to its subsidiaries, associates and or any other companies or persons, and may also grant guarantees and pledge, cede, encumber or otherwise create and grant security on all or part of its assets in order to secure its own obligations and commitments and/or obligations and commitments of any other companies or persons and, in general, in its favour and/or in favour of any other companies or persons, in each case, providing these activities do not constitute regulated financial sector activities.

The Company may, in general, use any techniques and instruments associated with its investments with a view to their effective management, including techniques and instruments designed to protect against credit risks, currency and interest rate fluctuations and other risks.

The Company may in general carry out any operations and transactions that are directly or indirectly conducive or related to its corporate object.

3. Approval of the Company's opening financial position
4. Update of the Statutes
5. Statutory resignations and elections

II. The sole shareholder declares that the Company intends to transfer its effective place of management and operational headquarters to Luxembourg.

In accordance with a written decision taken in Echt, on 30 March 2015, the sole shareholder has decided to transfer the Company's effective place of management, central administration, operational headquarters and main place of business to 12, Rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, in the forms and on the terms provided by Luxembourg law, without change to the legal personality, which shall continue without interruption.

A copy of this decision is attached to this deed and will be formally registered with it.

The following documents are attached to this deed:

- Extract from the Dutch Trade & Companies Registry dated 23 January 2015,
- A copy of the resolutions taken by the sole shareholder, resolving of the transfer of the effective place of management dated 30 March 2015,
- A statement of the accounting position dated 30 March 2015 and a certificate of evaluation of the shareholders of 30 March 2015.

For the execution of the aforementioned decision, it is necessary to adapt the Company's Articles of Association to the law of the new country of its effective place of management.

III. The following resolutions are adopted:

First resolution

The shareholder decides to confirm the transfer of the effective place of management, the effective management, the central administration and the main place of business to Luxembourg, in accordance with the decisions taken by the sole shareholder, this confirmation to take effect from the date of the decisions taken by the sole shareholder, without dissolution of the Company but on the contrary maintaining its legal personality, such that the Company's effective place of management, main place of business, central administration and effective management headquarters are transferred from Edisonweg 38, 6101XJ Echt to 12, Rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, including all its assets and liabilities.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the Company's Articles of Association insofar as necessary to bring them into line with Luxembourg legislation on private limited companies incorporated under Luxembourg law, and more particularly in this respect:

- they decide to change the Company's name to "Hebi III B.V., S.à.r.l."
- they decide also to amend the Company's corporate object, to read as follows:

"The company's corporate object is the taking of equity stakes, both in Luxembourg and abroad, in any Companies or enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of these investees. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any securities, shares and/or other equity instruments, bonds, receivables, certificates of deposit and/or other debt instruments, and, in general any securities or financial instruments issued by any public or private sector entity. It may participate in the creation, development, management and control of any Companies or enterprises. It may also make direct or indirect investments in property or in property rights as well as in any other kind of asset, and acquire and manage a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, and may carry on any activity relating to the administration, management and development of these real estate assets, patents or intellectual property rights.

The Company may borrow in any form whatsoever except by means of public offering. It may issue, solely by means of private placement, promissory notes, bonds and debentures and other securities representing borrowings and/or equity. The Company may lend funds, including, but without limitation, those resulting from borrowings and/or issues of bonds or equity instruments, to its subsidiaries, associates and or any other companies or persons, and may also grant guarantees and pledge, cede, encumber or otherwise create and grant security on all or part of its assets in order to secure its own obligations and commitments and/or obligations and commitments of any other companies or persons and, in general, in its favour and/or in favour of any other companies or persons, in each case, providing these activities do not constitute regulated financial sector activities.

The Company may, in general, use any techniques and instruments associated with its investments with a view to their effective management, including techniques and instruments designed to protect against credit risks, currency and interest rate fluctuations and other risks.

The Company may in general carry out any operations and transactions that are directly or indirectly conducive or related to its corporate object."

Third resolution

The sole shareholder approves the Company's opening financial position as a Luxembourg company, indicating all the assets, balance sheet headings and profit and loss account items of the Dutch company, as established as at 30 March 2015, and confirm that all the assets and liabilities of the previously Dutch Company, without exception, remain fully the property of the Luxembourg company, which continues to hold all the assets and to assume all the liabilities and commitments of the previously Dutch company.

Said financial statements, together with the certificate of the management board dated 30 March 2015, having been signed "ne varietur" by the party and the notary, will be attached to this deed and registered at the same time.

Fourth resolution

The sole shareholder, having approved the transfer of the effective place of management, with all the assets and liabilities, the transfer of the effective management, the central administration and the main place of business to Luxembourg, and the Company having adopted Luxembourg nationality and submitted to Luxembourg law, all without interruption of its legal personality, which operation of transfer is more fully described in the foregoing resolutions, resolves that the Company's Articles of Association shall henceforth read as follows.

ARTICLES OF ASSOCIATION

"I. Company name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Company name. A private limited liability company is formed under the name "Hebi III B.V., S.à.r.l." (hereinafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 on

commercial companies as amended (hereinafter the Law), and by these Articles of Association (hereinafter the Articles of Association).

Art. 2. Effective place of management.

2.1. The Company's seat is established in the commune of Luxembourg, Luxembourg. It may be transferred within the commune by decision of the sole manager, or by the management board. The seat may also be transferred to any other place in Luxembourg by a resolution of the shareholders adopted in accordance with the methods required to amend the Articles of Association.

2.2. Branches, subsidiaries or offices may be created both in Luxembourg and abroad by decision of the sole manager or the management board. When the sole manager or the management board of the Company consider that extraordinary events of a political or military nature have occurred or are imminent, as determined at the discretion of the manager(s), and that these events would be such as to jeopardise the normal activity of the Company at its seat or ease of communication between the seat and other countries, the seat may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of the abnormal circumstances. These temporary measures shall not however have any effect on the nationality of the Company which, despite the transfer of its seat, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The company's corporate object is the taking of equity stakes, both in Luxembourg and abroad, in any Companies or enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of these investees. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any securities, shares and/or other equity instruments, bonds, receivables, certificates of deposit and/or other debt instruments, and, in general any securities or financial instruments issued by any public or private sector entity. It may participate in the creation, development, management and control of any Companies or enterprises. It may also make direct or indirect investments in property or in property rights as well as in any other kind of asset, and acquire and manage a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, and may carry on any activity relating to the administration, management and development of these real estate assets, patents or intellectual property rights.

3.2 The Company may borrow in any form whatsoever except by means of public offering. It may issue, solely by means of private placement, promissory notes, bonds and debentures and other securities representing borrowings and/or equity. The Company may lend funds, including, but without limitation, those resulting from borrowings and/or issues of bonds or equity instruments, to its subsidiaries, associates and or any other companies or persons, and may also grant guarantees and pledge, cede, encumber or otherwise create and grant security on all or part of its assets in order to secure its own obligations and commitments and/or obligations and commitments of any other companies or persons and, in general, in its favour and/or in favour of any other companies or persons, in each case, providing these activities do not constitute regulated financial sector activities.

3.3. The Company may, in general, use any techniques and instruments associated with its investments with a view to their effective management, including techniques and instruments designed to protect against credit risks, currency and interest rate fluctuations and other risks.

The Company may in general carry out any operations and transactions that are directly or indirectly conducive or related to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is continued for an indefinite duration.

4.2 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders of the Company adopted in accordance with the methods required for an amendment to the Articles of Association.

4.3 The Company shall not be dissolved on account of the death, legal prohibition, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or more shareholders.

II. Share capital - Shares

Art. 5 Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at EIGHTEEN THOUSAND EUROS (€ 18,000,-) represented by EIGHTEEN THOUSAND (18,000) shares in nominative form, each with a nominal value of one euro (€ 1.00), all subscribed and fully paid up, each conferring the rights and imposing the obligations described in these Articles of Association.

5.2. The Company's share capital may be increased or reduced one or more times by resolution of the shareholders adopted in accordance with the methods required for an amendment to the Articles of Association.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share confers on its holder the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares existing, in accordance with, and subject to, these Articles of Association.

6.2. Vis-à-vis the Company, its shares are indivisible, such that only one owner per share is allowed. Co-owners must designate a single person to represent them vis-à-vis the Company.

6.3. The shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior agreement of the General Meeting of Shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital.

A transfer of shares shall be valid vis-à-vis the Company or third parties only after the Company has been notified of it or has accepted it in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

For all other matters, reference is made to Articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A register of shareholders shall be kept at the Company's registered office in accordance with the provisions of the Law and may be consulted by any shareholder who so wishes.

6.5. The Company may buy back all its shares except for its ordinary shares, and within the limits established by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Management board.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders, who shall establish the term of their office. If several managers are appointed, they shall constitute a management board. Managers are appointed by resolution of the shareholders. The Manager(s) need not necessarily be (a) shareholder(s).

7.2 The managers' appointments can be revoked at any time, at will, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the management board.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles of Association to the shareholders shall be the competence of the manager or, if the Company is managed by more than one manager, of the management board, which shall have all the powers to carry out and approve all acts and transactions in accordance with the Company's corporate object.

8.2. Special limited powers for specific tasks may be delegated to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by the management board of the Company or in accordance with Article 10.1 of the Articles of Association.

Art. 9. Procedure.

9.1. The management board shall meet as often as the interests of the Company require, or when called by a manager at the place indicated in the call notice.

9.2. A written call notice shall be sent to all the managers for each meeting of the management board, at least 24 (twenty-four) hours before the scheduled date of the meeting, except in case of urgency, in which case the nature of such urgency shall be mentioned in the call notice.

9.3. This written call notice shall not be necessary if all the members of the Company's management board are present or represented at the meeting and if they declare that they have been duly informed of and are fully aware of the agenda. The written call notice may also be dispensed with on the basis of the agreement in writing of each member of the Company's management board, either on paper, or by telegram, telex, fax or e-mail. Separate written call notices shall not be required for meetings held at a time and place appearing in a calendar adopted in advance by a resolution of the Company's management board.

9.4. Every manager may take part in any meeting of the management board by appointing in writing (on paper or by fax, e-mail, telegram or telex) another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by telephone, but such appointment must subsequently be confirmed in writing.

9.5. The management board shall be able to deliberate and act validly only if a majority of its members are present or represented. The decisions of the management board shall be taken validly only with a majority of the votes cast. The resolutions of the management board shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may take part in a meeting of the management board by telephone or video conference or by any other similar means of communication enabling all persons participating in the meeting to identify themselves, hear one another and speak to one another. Participation in a meeting by one of these means shall be equivalent to participation in person.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and shall bind the Company as if they had been adopted in a meeting of the management board duly convened and held. The managers' signatures may be placed on a single document or on several copies of a single resolution, confirmed in original, by telegram, telex, fax or e-mail.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound vis-à-vis third parties in all circumstances by the signature of the sole manager, or if the Company is managed by a management board, by the joint signature of two managers of the Company.

10.2 The Company shall also be bound vis-à-vis third parties by the joint or sole signature of any person to whom such signing power has been validly delegated in accordance with Article 8.2. of the Articles of Association and within the limits of such power.

Art. 11. Responsibility of the managers.

11.1 The managers shall not, by reason of their position, contract any personal obligation in respect of commitments regularly assumed by them on behalf of the Company, insofar as such commitments are given in accordance with the Articles of Association and applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permitted by Luxembourg law, the Company's managers and other authorised signatories, as well as any other persons to whom signing powers have been validly delegated in accordance with Article 8.2 of these Articles of Association, shall be indemnified from the Company's assets against any costs, expenses, losses, damages and disbursements incurred or borne by them in relation to any actions, complaints, processes or procedures to which they may be party by reason of their current or past status as managers, authorised signatories or holders of powers of attorney of the Company, in respect of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or action undertaken or omitted in which they have participated in connection with the performance of their obligations, with the exception of damages and costs due to their gross negligence or wilful misconduct, in each case, without prejudice to such other rights as these persons may have.

11.3 To the extent permitted by Luxembourg law, and except in the cases provided in Article 59, paragraph 2 of the Law, a manager shall not be liable for the acts, negligence or misconduct of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgement or mistake on their part, or for any other loss, damage or harm whatsoever arising in the performance of his office, except if it results from, or is caused by, gross negligence or wilful misconduct on his part.

IV. General Meetings of Shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. Without prejudice to Articles 12.2 and 12.4 of these Articles of Association, shareholders' resolutions shall be adopted in General Meetings.

12.2. If the number of shareholders does not exceed twenty-five, shareholders' decisions may be taken by means of circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with Article 13.2 of these Articles of Association and shall cast their vote by signing the circular resolution. The shareholders' signatures may be placed on a single document or on several copies of a single resolution, confirmed in original, by telegram, telex, fax or e-mail.

12.3 Each shareholder shall have voting rights in proportion to the number of shares such shareholder holds. Each share shall confer the right to one vote.

12.4 The sole shareholder shall assume all the powers conferred by the Law on the General Meeting of Shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Call Notices, Quorum, Majority and Voting Procedure.

13.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The sole manager, or the management board as the case may be, must convene or consult the shareholders at the request of shareholders representing more than half the share capital of the Company.

13.2 The shareholders shall be convened or consulted in writing, either on paper or by telegram, telex, fax or e-mail.

13.3 A written call notice for every General Meeting of Shareholders shall be sent to all shareholders at least 8 (eight) days before the date set for the Meeting, except in case of urgency, in which case the nature of these circumstances shall be specified in the call notice for said Meeting.

13.4 General Meetings of Shareholders of the Company shall be held at the time and place stipulated in the relevant call notices.

13.5 If all the Company's shareholders are present or represented at the Meeting of Shareholders and consider themselves duly convened and informed of the agenda, the Meeting may be held without prior call.

13.6 A shareholder may take part in any General Meeting of Shareholders of the Company by designating another person (whether a shareholder or not) as his proxy, in writing, either on paper or by telegram, telex, fax or e-mail.

13.7 Collective decisions shall be validly taken only if adopted by shareholders representing more than half of the Company's share capital. If this figure is not attained at the first Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and the decisions shall be adopted on the basis of a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

13.8 However, resolutions to amend the Articles of Association or to dissolve and liquidate the Company may be adopted only by the majority (in number) of shareholders holding at least three quarters of the Company's share capital. However, in no case may the majority oblige a shareholder to increase his holding in the Company.

13.9 The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous vote.

V. Financial statements - Appropriation of profits

14.1. The Company's financial year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, at the conclusion of the Company's financial year, the sole manager, or the management board as the case may be, shall draw up the Company's balance sheet and profit and loss account as well as an inventory indicating the

value of the Company's assets and liabilities, with an appendix summarising all the Company's commitments and the debts of the manager(s), auditor(s) (if any) and shareholders of the Company.

14.3 All shareholders may examine this inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4 If the number of shareholders exceeds twenty-five, the Annual General Meeting of Shareholders shall be held at the Company's registered office or at such other place in the commune of the registered office as may be stipulated in the call notice, on the third Monday of the month of June at 10.00 a.m., and if this day is not a bank business day in Luxembourg, the Annual General Meeting of Shareholders shall be held on the following business day.

14.5 If the number of shareholders does not exceed twenty-five, the General Meeting of Shareholders shall be held at the time and place indicated in the relevant call notice.

Art. 15. Internal/Statutory auditor.

15.1 If the number of shareholders exceeds twenty-five, the Company's operations shall be supervised by one or more internal auditors.

15.2 To the extent required by the Law, the Company's operations shall be supervised by one or more external statutory auditors.

15.3 The internal/external statutory auditor(s) shall be appointed for a maximum term of six years and shall be eligible for reappointment.

15.4 The internal/external statutory auditor(s) shall be appointed by the Company's General Meeting of Shareholders, which shall determine their number and remuneration and the term of their mandate.

Art. 16. Appropriation of profits.

16.1. Five percent (5%) of the Company's annual net profits shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required once the legal reserve has reached ten percent (10%) of the Company's share capital as established or as increased or reduced in accordance with Article 5 of the Articles of Association.

16.2 The available share premium can be distributed to shareholders following a resolution of the General Meeting of Shareholders in accordance with the following provisions. The General Meeting of Shareholders is entitled to allocate all or part of the share premium to the legal reserve.

16.3 The General Meeting of Shareholders shall decide on a discretionary basis on the allocation of the surplus, subject to the following provisions.

16.4 Subject to the following provisions, interim dividends may be distributed at any time, on the following conditions:

- (i) that a financial statement, inventory or report is drawn up by the Company's manager or management board;
- (ii) that this financial statement, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including the share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the amount of the profits attained since the end of the last financial year plus retained earnings and freely available reserves minus any accumulated losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) that the decision to pay interim dividends is adopted by the shareholders of the Company; and
- (iv) that assurance has been obtained that the rights of the Company's creditors are not jeopardised;
- (v) that if, after the closing of the financial year, the amount available for distribution proves to be less than the amount distributed as the interim dividend, the shareholders shall be obliged to reimburse the Company for the difference.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators, who need not necessarily be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or of the General Meeting of Shareholders, which shall determine his or their powers and remuneration. Unless otherwise provided by the Law or by a decision of the shareholders, the liquidators shall be granted the widest powers to realise the Company's assets and pay its debts.

17.2 The liquidation surplus resulting from the realisation of the Company's assets after payment of its debts shall be distributed among the Shareholders in proportion to the number of shares held by each shareholder in the Company, subject to the provisions of Article 16, which shall apply *mutatis mutandis* in order to attain the same result, on a consolidated basis as that deriving from the rules on the distribution of dividends.

VII. General provisions

Reference is made to the provisions of the Law and to any contract that may be entered into among the shareholders from time to time for any points not specifically provided for in these Articles of Association.”

Fifth resolution

The sole shareholder, insofar as necessary, grants discharge to the former managers of the Company in office prior to its transfer to Luxembourg.

The General Meeting decides to appoint a manager for an indefinite term.

The person appointed as sole manager is:

Mr. Roel SCHRIJEN, of Dutch nationality, born in Sittard, Netherlands, on 30th of June 1973, having his professional address at 12 Rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg;

The manager thus appointed, the aforementioned Mr. Schrijen, acting alone, shall have all the powers needed to make any changes to the deed of transfer of the registered office that might be required of him by the competent Luxembourg authorities with a view to registration with the Trade & Companies Registry of the Grand Duchy of Luxembourg.

Closure of the general meeting:

There being no other business, the meeting is closed.

Costs - Estimate:

The amount of expenses, disbursements or charges, in whatsoever form for account of the Company or to be charged to it by reason of this Extraordinary General Meeting of Shareholders is estimated without prejudice at the sum of three thousand euros (€3,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

IN WITNESS WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, on the date first above shown;

And after the foregoing had been read and explained to the appearing parties, all of whom are known to the undersigned notary by first names, surnames, civil status and places of residence, the latter have signed this deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le trente-et-un mars,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Peter Rudi Jozef Hendriks, de nationalité néerlandaise, né le 27 novembre 1955 à Sittard, Pays-Bas, résidant à 6114 AC Susteren, Heidestraat 125,

ici représenté par Monsieur Roel SCHRIJEN, employé privé, demeurant professionnellement à L-1913 Luxembourg, 12 rue Léandre Lacroix,

en vertu de la procuration donnée le 29 janvier 2015,

laquelle procuration, paraphées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

déclarant être l'unique associé de la société à responsabilité limitée de droit néerlandais, dénommée

"HEBI III B.V."

constituée sous droit néerlandais le 21 décembre 2001 et ayant son siège social à Edisonweg 38, 6101XJ Echt, inscrite au Registre du Commerce sous le numéro 12046571,

ayant un capital social actuel de dix-huit mille Euros (EUR 18.000.-) divisé en dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

L'associé unique déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'associé unique est valablement représenté à la présente assemblée, qui est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Agenda

1. Confirmation du transfert du siège d'exploitation, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers le Luxembourg, conformément aux décisions prises par l'associé unique, avec prise d'effet de cette confirmation à la date des décisions prises par l'associé unique.

2. Adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise et soumission de la société au droit luxembourgeois, et plus particulièrement à ce sujet:

- changement de la dénomination de la société en "Hebi III B.V., S.à.r.l.",

- modification de l'objet social de la société, pour lui donner la teneur suivante:

"L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers ou dans des droits immobiliers ainsi que des investissements dans tout autre

type de bien et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et pourra exercer toute activité relative à l'administration, la gestion et le développement de ces biens immobiliers, ces brevets ou ces droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet."

3. Approbation de la situation patrimoniale d'ouverture de la Société

4. Mise à jour des Statuts

5. Démissions et élections statutaires

II. L'associé unique déclare que la société entend transférer son siège réel et effectif au Luxembourg.

Conformément à une décision écrite prise à Echt, le 30 mars 2015, l'associé unique a décidé le transfert du siège réel, l'administration centrale, le siège de direction effectif et le principal établissement de la société vers le Luxembourg, au 12 rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise, sans changement de la personnalité juridique, laquelle perdure sans interruption. Une copie de cette décision reste annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Restent annexés au présent acte les documents suivants:

- Extrait du Registre de commerce néerlandais daté du 23 janvier 2015,
- Une copie des résolutions prises par l'associé unique, décidant du transfert de siège daté du 30 mars 2015,
- Une situation comptable datée du 30 mars 2015 ainsi qu'un certificat d'évaluation des associés du 30 mars 2015.

Pour l'exécution de la susdite décision, il est nécessaire d'adapter les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

III. Les résolutions suivantes sont adoptées:

Première résolution

L'associé unique décide de confirmer le transfert du siège d'exploitation, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers le Luxembourg, conformément aux décisions prises par l'associé unique, avec prise d'effet de cette confirmation à la date la dernière assemblée générale extraordinaire des associés tenue aux Pays-Bas, sans dissolution de la société mais au contraire avec maintien de la personnalité juridique, de sorte que le siège d'exploitation, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effectif de la société sont transférés de Edisonweg 38, 6101XJ Echt au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, y compris l'universalité de ses actifs et passifs.

Deuxième résolution

L'associé unique décide ensuite de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise sur les sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, et plus particulièrement à ce sujet:

- il décide de modifier la dénomination de la société en "Hebi III B.V., S.à r.l.";
- il décide également de modifier l'objet social de la société, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

"L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers ou dans des droits immobiliers ainsi que des investissements dans tout autre type de bien et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et pourra exercer toute activité relative à l'administration, la gestion et le développement de ces biens immobiliers, ces brevets ou ces droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Troisième résolution

L'associé unique approuve la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan et du compte de pertes et profits de la société de droit néerlandais, tel qu'établi à la date du 30 mars 2015, et constate que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité néerlandaise, tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la Société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité néerlandaise.

Ledit état financier, ainsi que le certificat du conseil de gérance en date du 30 mars 2015, après signature «ne varietur» par la partie et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Quatrième résolution

L'associé unique, après avoir approuvé le transfert du siège d'exploitation, avec l'universalité des actifs et passifs, le transfert de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers le Luxembourg, et après avoir adopté la nationalité luxembourgeoise et s'être soumise au droit luxembourgeois, le tout sans rupture de la personnalité juridique, laquelle opération de transfert est plus amplement décrite dans les résolutions qui précèdent, décide que les statuts de la société auront dorénavant la teneur ci-après.

STATUTS

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Hebi III B.V., S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège d'exploitation.

2.1. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège peut également être transféré en tout autre endroit du Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du (des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une Société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers ou dans des droits immobiliers ainsi que des investissements dans tout autre type de bien et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et pourra exercer toute activité relative

à l'administration, la gestion et le développement de ces biens immobiliers, ces brevets ou ces droits de propriété intellectuelle.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation.

La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est prolongée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5 Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à DIX-HUIT MILLE EUROS (EUR 18.000,-) représenté par DIX-HUIT MILLE (18.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un EURO (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées chacune jouissant des droits et obligations tels que décrit dans les présents Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, conformément à, mais sous réserve de, ces Statuts.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter la totalité de ses parts sociales à l'exception de ses parts sociales ordinaires et dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants sont nommés par une résolution des associés. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de cet inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 La prime d'émission disponible est distribuable aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale des associés a le droit d'affecter à la réserve légale tout ou partie de la prime d'émission.

16.3 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du surplus sous réserve des dispositions qui suivent.

16.4 Sous réserve des dispositions suivantes, des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société, sous réserve des dispositions de l'article 16 qui s'appliqueront mutatis mutandis afin d'atteindre sur une base consolidée le même résultat que celui dérivé des règles de distribution de dividendes.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts."

Cinquième résolution

L'associé unique, pour autant que de besoin, donne décharge aux anciens gérants de la société en fonction avant son transfert au Luxembourg.

L'associé unique décide de nommer un gérant pour une durée indéterminée.

A été appelé à la fonction de gérant unique:

Monsieur Roel SCHRIJEN, de nationalité néerlandaise, né à Sittard (Pays-Bas) le 30 juin 1973, ayant son adresse professionnelle à L-1913 Luxembourg, 12 rue Léandre Lacroix;

Le gérant ainsi nommé, Monsieur SCHRIJEN préqualifié, agissant à titre individuel, aura tous les pouvoirs pour apporter à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandées par les autorités luxembourgeoises compétentes en vue de l'inscription au Registre de Commerce au Grand-Duché de Luxembourg.

Clôture de l'assemblée:

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais - Evaluation:

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de trois mille Euros (EUR 3.000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signés: R. SCHRIJEN, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 1^{er} avril 2015. Relation: 2LAC/2015/7206. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015053668/742.

(150061424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Henley 360 502H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 192.381.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 25 mars 2015

En date du 25 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Oonagh Hayes, né 6 septembre 1965, Tipperary, Irlande, avec adresse professionnelle au Dorryknockane Ballylough, Irlande en tant que gérant de la Société avec effet au 31 mars 2015;

- nommer Monsieur Andrej Grossmann, né 19 décembre 1975 Berlin, Allemagne, avec adresse professionnelle au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant classe A de la Société avec effet au 1^{er} avril 2015;

- nommer Madame Scarlett Meadows, né 26 août 1980 San Giljan, Malte, avec adresse professionnelle au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant classe A de la Société avec effet au 1^{er} avril 2015;

- nommer Monsieur Diego Arroyo Ornelas, né 27 novembre 1987 Mexique, Mexique, avec adresse professionnelle au 23 Saville Row, York Capital, W1S 2ET London Royaume-Uni, en tant que gérant classe B de la Société avec effet au 1^{er} avril 2015;

- Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Ms. Scarlett Meadows, Gérant de classe A

Mr. Andrej Grossmann, Gérant de classe A

Mr. Diego Arroyo Ornelas, Gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Henley 360 502H S.a.r.l.

Référence de publication: 2015053672/28.

(150061632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Henniges Automotive Sealing Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.230.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Mars 2015.
Henniges Automotive Sealing Systems S.à.r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant B

Référence de publication: 2015053673/14.

(150061356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Hanna Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 163.880.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 23 janvier 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de dépositaire pour les actions au porteur, la société MGI GROUPE FIDUCIAIRE Luxembourg S.à r.l., sise 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B124916.

Référence de publication: 2015053674/11.

(150061544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Haus + Technik s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9765 Mecher (Clervaux), Maison 3B.

R.C.S. Luxembourg B 98.007.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015053675/10.

(150061406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Heliaste Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 25, rue Pierre Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 45.153.

—
Extrait de l'assemblée générale en date du 31 mars 2015

Le siège social de la société sera transféré du 7, Val Sainte Croix L - 1371 Luxembourg au 25, rue Pierre Federspiel L - 1512 Luxembourg à compter de ce jour.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour extrait conforme

HELIASTE IMMOBILIERE S.A.

Signature

Référence de publication: 2015053676/14.

(150061739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Ican Investments S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 146.382.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, en date du 07 avril 2015:

- acceptation de la démission de Monsieur Ingor Meuleman de son poste d'administrateur, avec effet au 17 mars 2015;
- nomination de Madame Catherine Zoller, administrateur de société, née à Arlon (Belgique) le 08 avril 1967, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2020;
- reconduction des mandats des autres administrateurs, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020;
- reconduction du mandat du commissaire aux comptes, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015053691/17.

(150061304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

ICH Property Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 109.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015053692/10.

(150061265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

IMMO2F SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4823 Rodange, 24, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg E 3.255.

—
STATUTS

1. Monsieur Lionel MERTES, demeurant 257 rue du Clopp L-4810 RODANGE

Gérance

Les associés conviennent de nommer Céline MERTES 23 route de Garnich L-8277 HOLZEM co-gérante, préqualifiée, laquelle peut aussi engager la société en toutes circonstances par sa seule signature

Rodange, le 08/04/2015.

Référence de publication: 2015053697/13.

(150061695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

**IMS, Inspiring More Sustainability, Association sans but lucratif,
(anc. IMS, Institut pour le Mouvement Sociétal, association sans but lucratif).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg F 7.358.

—
Assemblée Générale du 5 février 2015

Modification des statuts de l'IMS, Institut pour le Mouvement Sociétal, Association sans but lucratif

Titre I^{er}. Dénomination- Siège social

Art. 1^{er}. L'association est dénommée: «IMS, Inspiring More Sustainability», association sans but lucratif ou de façon abrégée «IMS Luxembourg».

Référence de publication: 2015053698/13.

(150061088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

**NN (L) Patrimonial, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. ING (L) Patrimonial).**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 24.401.

—
In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth day of March.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of ING (L) Patrimonial, a société d'investissement à capital variable governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed on 9 June 1986, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 183 and registered at the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 24.401 (the "Company") and whose articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on June 17th, 2013, published in the Mémorial C number 1623 on July 8th, 2013.

The meeting is presided by Mr. Federico D'Ascanio, private employee, with professional address in Luxembourg, who appointed as secretary Ms. Elise Valentin, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Mathieu Thiry, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following statements and declarations:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

1) As from 7 April 2015 (hereinafter the "Effective Date"), change of the name of the Company from "ING (L) Patrimonial" to "NN (L) Patrimonial" in order to align with the rebranding of the other ING Investment Management investment entities.

2) As from the Effective Date, subsequent amendment to article 1 - "Name and Form" of the articles of association of the Company (hereinafter the "Articles") so as to reflect the new name of the Company. Article 1 shall therefore read as follows:

"There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of "NN (L) Patrimonial" (hereinafter the "Company"). The Company shall be governed by part I of the law of the seventeenth of December two thousand and ten relating to undertakings for collective investments, and by these articles of association."

3) As from the Effective Date, amendment to article 8 - "Form of Shares" of the Articles shall be entirely reworded so as to comply with Luxembourg law of 28 July 2014 concerning the compulsory deposit and immobilisation of shares and units in bearer form (the "Law"). Consequently, Article 8 shall read as follows:

Art. 8. Form of shares. The board of directors shall determine whether the Company shall issue bearer and/or registered shares, to the extent permitted by law and under the conditions specified in the sales documents of the Company.

The board of directors may decide, at its entire discretion, whether or not to issue certificates in respect of registered shares, as specified in the sales documents of the Company. In case the board of directors has elected to issue no certificates, a shareholder shall receive, upon his request, a written confirmation of his shareholding.

The share certificates, if issued, shall comply with the requirements set out under the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

In case share certificates are issued, the board of directors may decide, at its entire discretion, to replace a share certificate which has been mislaid, mutilated or destroyed, as specified in the sales documents of the Company.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept in compliance with applicable laws.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares.

Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with all the information requested under applicable laws, including an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

At the entire discretion of the board of directors, bearer shares may be issued in book entry bearer form or immobilised form, as specified in the sales documents of the Company.

All immobilised bearer shares of the Company shall be registered in the bearer share register which shall be kept by the bearer shares depositary in compliance with applicable laws, as further specified in the sales documents of the Company.

Ownership of bearer shares will be evidenced by the registration in the bearer share register. Upon written request by the shareholder concerned, the bearer shares depositary may issue a written confirmation of the shares registered for such shareholder in the bearer share register.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such shares.

The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Sub-Fund or class of shares on a pro rata basis."

4) As from the Effective Date, amendment to Article 9 - "Classes of Shares" of the Articles so as to replace the third paragraph by the following:

"Within each class, there may be:

- one or more capitalization share-types; and
- one or more distribution share-types.”

5) As from the Effective Date, amendment to Article 13 - “Limitations on the Ownership of Shares” so as to replace the third indent of the procedure as follows:

“3. payment of the redemption price will be made to the owner of such shares and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) for payment to such owner upon surrender, where applicable, of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice together with the unmatured coupons. Upon deposit of such price as aforesaid, no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholders appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender, where applicable, of the share certificate(s) and the unmatured coupons if issued, as aforesaid;”

6) As from the Effective Date, amendment to Article 22 - “Delegation of Power” so as to remove the last paragraph:

“In the event that no entity within the ING Group would be in a position to control the management of the Company, the Company shall change its name forthwith at the request of ING Luxembourg, to a name not resembling the one specified in article 1 hereof.”

7) As from the Effective Date, removal of article 24 - “Indemnification” from the Articles.

8) As from the Effective Date, subsequent renumbering of articles 25 to 33 of the Articles and update of the relevant cross-references in the Articles.

9) As from the Effective Date, amendment to the former article 29 - “Distributions” (to be renumbered 28) of the Articles so as to comply with the Law. The third paragraph shall now read as follows:

“Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders. Payments of distributions to holders of immobilised bearer shares shall be made to the bearer shares depository for the benefit of the shareholder, as further specified in the sales documents of the Company.”

(ii) Convening notices setting forth the agenda of the meeting were circulated and published as follows:

a) On 17th February 2015 the convening notice has been sent via registered mail to all shareholders listed in the shareholder register of the Company. In addition, publication in Luxembourg in “Luxemburger Wort”, “Tageblatt” and in “Mémorial C” took place on that date.

b) On 10th March 2015, publication of the convening notice took place in Luxembourg in “Luxemburger Wort”, “Tageblatt” and in “Mémorial C”.

In accordance with the articles of association and the prospectus of the Company and the Luxembourg law on commercial companies dated 10th August 1915, as amended (the “1915 Law”).

(iii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these minutes and duly signed by the attending shareholders or their representatives respectively.

The proxies of the represented shareholders are initialled by the members of the bureau of the meeting. The attendance list as well as the proxies of the represented shareholders signed “ne varietur” will remain annexed to this deed and will be registered with the deed.

(iv) It appears from the attendance list that out of the 2,957,885.95 issued shares as at 25 March 2015, representing the whole share capital of the Company, 3,591.793 shares are present or validly represented at the present extraordinary general meeting by proxy.

(v) On February 13th, 2015, a first extraordinary general meeting of shareholders was convened to vote on the above mentioned agenda. However, such first extraordinary general meeting did not reach the necessary quorum requirements under Luxembourg law, which is why today’s extraordinary general meeting, which is not subject to any quorum requirements, was convened to resolve on the above mentioned agenda.

(vi) This meeting is therefore validly constituted and may validly deliberate and resolve on the points of the agenda.

After deliberation, the meeting took the following resolutions as provided below:

First resolution

1. As from 7 April 2015 (hereinafter the “Effective Date”), change of the name of the Company from “ING (L) Patrimonial” to “NN (L) Patrimonial” in order to align with the rebranding of the other ING Investment Management investment entities.

This resolution has been adopted as follows:

- Votes for: 3,591.793

- Votes against: 0
- Abstentions: 0

Second resolution

2. As from the Effective Date, subsequent amendment to article 1 - “Name and Form” of the articles of association of the Company (hereinafter the “Articles”) so as to reflect the new name of the Company. Article 1 shall therefore read as follows:

“There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of "NN (L) Patrimonial" (hereinafter the "Company"). The Company shall be governed by part I of the law of the seventeenth of December two thousand and ten relating to undertakings for collective investments, and by these articles of association.”

This resolution has been adopted as follows:

- Votes for: 3,591.793
- Votes against: 0
- Abstentions: 0

Third resolution

3. As from the Effective Date, amendment to article 8 - “Form of Shares” of the Articles shall be entirely reworded so as to comply with Luxembourg law of 28 July 2014 concerning the compulsory deposit and immobilisation of shares and units in bearer form (the “Law”). Consequently, Article 8 shall read as follows:

“ **Art. 8. Form of shares.** The board of directors shall determine whether the Company shall issue bearer and/or registered shares, to the extent permitted by law and under the conditions specified in the sales documents of the Company.

The board of directors may decide, at its entire discretion, whether or not to issue certificates in respect of registered shares, as specified in the sales documents of the Company. In case the board of directors has elected to issue no certificates, a shareholder shall receive, upon his request, a written confirmation of his shareholding.

The share certificates, if issued, shall comply with the requirements set out under the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

In case share certificates are issued, the board of directors may decide, at its entire discretion, to replace a share certificate which has been mislaid, mutilated or destroyed, as specified in the sales documents of the Company.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept in compliance with applicable laws.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares.

Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with all the information requested under applicable laws, including an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

At the entire discretion of the board of directors, bearer shares may be issued in book entry bearer form or immobilised form, as specified in the sales documents of the Company.

All immobilised bearer shares of the Company shall be registered in the bearer share register which shall be kept by the bearer shares depositary in compliance with applicable laws, as further specified in the sales documents of the Company.

Ownership of bearer shares will be evidenced by the registration in the bearer share register. Upon written request by the shareholder concerned, the bearer shares depositary may issue a written confirmation of the shares registered for such shareholder in the bearer share register.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such shares.

The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Sub-Fund or class of shares on a pro rata basis.”

This resolution has been adopted as follows:

- Votes for: 3,591.793

- Votes against: 0
- Abstentions: 0

Fourth resolution

4. As from the Effective Date, amendment to Article 9 - “Classes of Shares” of the Articles so as to replace the third paragraph by the following:

“Within each class, there may be:

- one or more capitalization share-types; and
- one or more distribution share-types.”

This resolution has been adopted as follows:

- Votes for: 3,591.793
- Votes against: 0
- Abstentions: 0

Fifth resolution

5. As from the Effective Date, amendment to Article 13 - “Limitations on the Ownership of Shares” so as to replace the third indent of the procedure as follows:

“3. payment of the redemption price will be made to the owner of such shares and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) for payment to such owner upon surrender, where applicable, of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice together with the unmatured coupons. Upon deposit of such price as aforesaid, no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholders appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender, where applicable, of the share certificate(s) and the unmatured coupons if issued, as aforesaid;”

This resolution has been adopted as follows:

- Votes for: 3,591.793
- Votes against: 0
- Abstentions: 0

Sixth resolution

6. As from the Effective Date, amendment to Article 22 - “Delegation of Power” so as to remove the last paragraph:

“In the event that no entity within the ING Group would be in a position to control the management of the Company, the Company shall change its name forthwith at the request of ING Luxembourg, to a name not resembling the one specified in article 1 hereof.”

This resolution has been adopted as follows:

- Votes for: 3,591.793
- Votes against: 0
- Abstentions: 0

Seventh resolution

7. As from the Effective Date, removal of article 24 - “Indemnification” from the Articles.

This resolution has been adopted as follows:

- Votes for: 3,591.793
- Votes against: 0
- Abstentions: 0

Eighth resolution

8. As from the Effective Date, subsequent renumbering of articles 25 to 33 of the Articles and update of the relevant cross-references in the Articles.

This resolution has been adopted as follows:

- Votes for: 3,591.793
- Votes against: 0
- Abstentions: 0

Ninth resolution

9. As from the Effective Date, amendment to the former article 29 - “Distributions” (to be renumbered 28) of the Articles so as to comply with the Law. The third paragraph shall now read as follows:

“Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders. Payments of distributions to holders of immobilised bearer shares shall be made to the bearer shares depository for the benefit of the shareholder, as further specified in the sales documents of the Company.

This resolution has been adopted as follows:

- Votes for: 3,591.793
- Votes against: 0
- Abstentions: 0

Nothing else being on the agenda, the Chairman adjourned the meeting.

The above-named persons declare that the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount to approximately nine hundred euro (900.-EUR) and shall be borne by the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau of the meeting, known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

Signé: F. D’ASCANIO, E. VALENTIN, M. THIRY, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 1^{er} avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10165. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

Référence de publication: 2015053700/258.

(150061769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Initiatives Céramiques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 102.268.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Signature

LE GERANT

Référence de publication: 2015053701/12.

(150061208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Intermodal Europe S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 145.468.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 mars 2015 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Lou HUBY, directeur honoraire de la C.E. e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg 23, rue Beaumont.

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg 23, rue Beaumont.

- Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg 23, rue Beaumont.

b) Commissaire aux comptes

- Monsieur Michel SCHAEFFER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2018.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2015053706/25.

(150061222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Luxafina Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 150.153.

Le 21 Janvier 2015, Zamyra H. Cammans, démissionne de son mandat de Gérant de la Société Luxafina Investments S.à.r.l., B150153 (la «Société») ayant son siège social, au 52-54 Avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg, avec effet ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Janvier 2015.

Zamyra H. Cammans.

Référence de publication: 2015053760/12.

(150061803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Luxembourg Beverage Supply Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.623.

I. Par résolutions signées en date du 2 avril 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Carlo Dax, avec adresse au 16, rue du Kehlen, L-8394 Olm, au mandat de gérant unique, avec effet au 1^{er} mars 2015 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Manacor (Luxembourg) S.A., avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat de gérant A, avec effet immédiat;

3. Acceptation de la démission de Jacob Mudde, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat de gérant B, avec effet immédiat;

II. Par résolutions signées en date du 3 avril 2015, le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet 1^{er} mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Référence de publication: 2015053761/20.

(150061642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Luxembourg Investment Company 36 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.028.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 8 avril 2015:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
Publity Real Estate Opportunity Services, R.C.S. Luxembourg B 187131, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert	12.500
Total	12.500

Luxembourg, le 9.4.2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Luxembourg Investment Company 36 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015053762/20.

(150061705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Luxembourg Investment Company 50 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.072.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 8 avril 2015:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
Publity Real Estate Opportunity Services, R.C.S. Luxembourg B 187131, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert	12.500
Total	12.500

Luxembourg, le 9.4.2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Luxembourg Investment Company 50 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015053764/20.

(150061716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Lion Holding Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4987 Sanem, 15, Quartier de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 177.811.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015053778/10.

(150061786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Luxembourg Investment Company 51 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.075.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 8 avril 2015

1. Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant.
2. Le nombre des gérants a été augmenté de 1 (un) à 3 (trois).
3. Monsieur Elliot GREENBERG, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 19 janvier 1959, demeurant professionnellement aux Etats-Unis d'Amérique, 10019 NY, New York, 40, West 57th Street, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une période indéterminée.
4. Monsieur Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une période indéterminée.
5. Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 9.4.2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Luxembourg Investment Company 51 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015053767/23.

(150061785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

LuxMalta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

Référence de publication: 2015053768/10.

(150061116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Laert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 60.351.

Extrait des résolutions prises en date du 2 avril 2015

Il a été convenu comme suit:

- Nommer Madame Marina Padalino, née le 4 avril 1980 à Foggia, Italie, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la poste L-2346 Luxembourg, en tant que représentant permanent de CL Management SA.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Référence de publication: 2015053769/12.

(150061101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Marble Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 195.983.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of March.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under-signed.

There appeared:

PWREF II HOLDING S.à r.l., a Société à responsabilité limitée established and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under register number B 173.657, having its registered office at 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg and having a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros).

The founder is here represented by Mrs Alexandra FUENTES, private employee, professionally residing at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of Marble Grafton S.à r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers. The managers may be dismissed freely at any time, without their having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose. The Company will be bound in all circumstances in case the company has a sole manager by the sole signature of the sole manager, or in case of plurality of managers by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers shall meet as often as required in the Grand Duchy of Luxembourg, upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager who is not a resident of the United Kingdom may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) does (do) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December. Exceptionally, the first financial year commences on the date of incorporation of the Company and terminates on the thirty-first of December 2015.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 23. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Applicable law

Art. 26. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by PWREF II HOLDING S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,400.- (one thousand four hundred Euros).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Samuel Kreber, born on 10 March 1973 in Metz, France, with professional address at 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg;

- Mr. Gérard Becquer, born on 29 April 1956 in Briey, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mr. Stéphane Bourg, born on 20 October 1973 in Nantes, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The managers are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by their sole signature.

2) The Company shall have its registered office at 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, and in faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PWREF II HOLDING S.à r.l., une Société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173 657, ayant son siège social à 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg, et ayant un capital social de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents Euros).

Fondateur ici représenté par Mme Alexandra FUENTES, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de Marble Grafton S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1.- (un Euro) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

B. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. La société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances soit par la signature du gérant unique, soit en cas de pluralité de gérants par la signature unique d'un membre du conseil de gérance ou par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que nécessaire au Grand- Duché de Luxembourg, sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit

ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant qui n'est pas résidant au Royaume-Uni pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

C. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

D. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, la première année sociale débute au jour de la constitution de la Société et termine le 31 décembre 2015.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pourcent (10 %) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 23. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

E. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Loi applicable

Art. 26. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par PWREF II HOLDING S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.400.- (mille quatre cents Euros).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Samuel Kreber, né le 10 mars 1973 à Metz, France avec adresse professionnelle au 22, Grand Rue, 3^{ème} étage, L-1660 Luxembourg;

- Monsieur Gérard Becquer, né le 29 avril 1956 à Briey, France, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Monsieur Stéphane Bourg, né le 20 octobre 1973 à Nantes, France, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et de l'engager valablement par leur signature unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 22 Grand Rue, 3^{ème} étage, L- 1660 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 07 avril 2015. 2LAC/2015/7595. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015053803/324.

(150061669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Marble Grafton One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 195.991.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of March.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under-signed.

There appeared:

Marble Grafton S.à r.l., a Société à responsabilité limitée established and existing under the laws of Luxembourg, in process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, having its registered office at 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg and having a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros).

The founder is here represented by Mrs Alexandra FUENTES, private employee, professionally residing at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of Marble Grafton One S.à r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers. The managers may be dismissed freely at any time, without their having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose. The Company will be bound in all circumstances in case the company has a sole manager by the sole signature of the sole manager, or in case of plurality of managers by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers shall meet as often as required in the Grand Duchy of Luxembourg, upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager who is not a resident of the United Kingdom may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) does (do) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December. Exceptionally, the first financial year commences on the date of incorporation of the Company and terminates on the thirty-first of December 2015.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 23. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Applicable law

Art. 26. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Marble Grafton S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,400.- (one thousand four hundred Euros).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Samuel Kreber, born on 10 March 1973 in Metz, France, with professional address at 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg;

- Mr. Gérard Becquer, born on 29 April 1956 in Briey, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mr. Stéphane Bourg, born on 20 October 1973 in Nantes, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The managers are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by their sole signature.

2) The Company shall have its registered office at 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, and in faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Marble Grafton S.à r.l., une Société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social à 22, Grand Rue, 3^{ème} étage, L-1660 Luxembourg, et ayant un capital social de EUR 12,500.- (douze mille cinq cents Euros).

Fondateur ici représenté par Mme Alexandra FUENTES, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de Marble Grafton One S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1.- (un Euro) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. La société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances soit par la signature du gérant unique, soit en cas de pluralité de gérants par la

signature unique d'un membre du conseil de gérance ou par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que nécessaire au Grand-Duché de Luxembourg, sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant qui n'est pas résident au Royaume-Uni pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, la première année sociale débute au jour de la constitution de la Société et termine le 31 décembre 2015.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pourcent (10 %) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 23. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Loi applicable

Art. 26. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Marble Grafton S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.400.- (mille quatre cents Euros).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Samuel Kreber, né le 10 mars 1973 à Metz, France avec adresse professionnelle au 22, Grand Rue, 3^{ème} étage, L-1660 Luxembourg;

- Monsieur Gérard Becquer, né le 29 avril 1956 à Briey, France, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Monsieur Stéphane Bourg, né le 20 octobre 1973 à Nantes, France, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et de l'engager valablement par leur signature unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 22 Grand Rue, 3^{ème} étage, L-1660 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 07 avril 2015. 2LAC/2015/7601. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015053802/323.

(150061791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Pacuare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.924.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 avril 2015

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 3 avril 2015, le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015053889/22.

(150061343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Property Siegen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.888.

Les statuts coordonnés au 27/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/04/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015053886/12.

(150061282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Poivre Real Estate 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.480.

Les associés de la Société ont pris la décision suivante:

- Démission de Markus Robert Lehner de son poste de gérant de catégorie A avec effet au 1^{er} avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015053880/13.

(150061618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Patron Project XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.617.

Les comptes annuels au 20/10/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015053871/10.

(150061160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Peaksider Schiller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 171.879.

L'associé unique de la Société a pris la décision suivante:

- Démission de Markus Lehner de son poste de gérant A avec effet au 1^{er} avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015053872/13.

(150061621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Pereccman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 171.132.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 avril 2015

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 3 avril 2015, le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015053873/22.

(150061342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Prop Co S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 195.953.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le deuxième jour d'avril.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Benoit de Froidmont, né le 27 juillet 1975 à Rocourt (Belgique), demeurant au 18 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

ici représenté par Frédéric Depireux, demeurant professionnellement au 18 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg.

Lequel comparant, représenté comme mentionné ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Prop Co S.A., SPF», société de gestion de patrimoine familial", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1000) actions d'une valeur nominale trente-et- un euro (EUR 31,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

La société réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi qu'à celles de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, déclare souscrire intégralement les mille (1.000) actions comme suit:

Monsieur Benoit de Froidmont, pré-qualifié, mille actions	<u>1.000 actions</u>
TOTAL: mille actions	1.000 actions

Les actions ont été partiellement libérées, c.à.d. à 25%, par le comparant par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750.-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).
- 2.- Sont nommés administrateurs de la Société:
 - Monsieur Benoit de Froidmont, né le 26 juillet 1975 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18 rue Robert Stümper
 - Monsieur Adrien Rollé, né le 21 août 1975 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18 rue Robert Stümper.
 - Monsieur Frédéric Depireux, né le 25 septembre 1979 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18 rue Robert Stümper.
- 3.- La durée du mandat de l'administrateur sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2020.
- 4.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société Audit Lux S.à r.l., avec siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.253.

5. La durée du mandat du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2020.

6.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L- 2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. DE FRODMONT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 07 avril 2015. Relation: DAC/2015/5764. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): C. RODENBOUR.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 09 avril 2015.

Référence de publication: 2015053883/194.

(150061235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

LCF Edmond de Rothschild Conseil, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 59.956.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 26 mars 2015 à 15.00 heures

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Marc Ambroisien, Marc Grabowski et Franck Sarrazin pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée Générale décide aussi de reconduire le mandat de réviseur d'entreprises confié à PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., demeurant professionnellement au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

Pour la société

Marc Grabowski / Franck Sarrazin

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015053773/20.

(150061066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Lux Geoconsulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 3, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 160.116.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 09.04.2015.

Référence de publication: 2015053786/10.

(150061816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

Lux Nordic Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015053788/9.

(150061149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.
